

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SULLIAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CONVOCATION DU 14 FEVRIER 2014

adressée individuellement et par écrit à chaque conseiller communautaire, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

REUNION DU 25 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Sully-sur-Loire en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain LEBOULANGER, Président de la Communauté de Communes du Sullias.

Etaient présents :

M. Alain ACHE
M. Jean-François CARCAGNO
Mme Nicole BRAGUE
M. Pascal AUBIER
M. Alain LEBOULANGER
Mme Pascale MARQ

Mme Ghislaine LEFEVRE
M. Hubert FOURNIER
M. Jean-Claude LUCAS
M. Jean-Claude DAUBIGNY
M. Jean-Claude ROLLAND

M. Jean-Claude BADAIRE
Mme Michelle PRUNEAU
M. Patrick FOULON
M. Denis BRETON
M. Daniel SABLON
Mme Colette IMBAULT
M. Denis GALENE
M. Jean-Luc RIGLET
M. René HODEAU
Mme Lucette BENOIST
Mme Nicole LEPELTIER
M. Philippe DUCHESNE

Absents excusés :

M. Gilles LEPELTIER (ayant donné procuration à Mme LEFEVRE)

Mme Lucette BENOIST, est élue Secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18 H 30

Aucune remarque n'étant formulée sur le procès-verbal du Conseil Communautaire du 21 janvier 2014, il est adopté.

1. Compte-rendu au Conseil Communautaire des décisions prises par le Président en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 05 du 17 décembre 2012 portant délégations d'attributions

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 05 du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2012,

Entendu le rapport de M. le Président relatif à la décision qu'il a prise au titre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de

➤ *la décision n° 01/2014 en date du 4 février 2014, par laquelle M. le Président a décidé :*

Article 1^{er} : de ratifier la convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) – 6 rue de l'Abreuvoir – BP 33 – 45015 ORLEANS Cedex 1, concernant la formation du personnel « Certiphyto catégorie Applicateur ».

Article 2: les crédits nécessaires au règlement de ce projet sont inscrits à l'article 6184 du BP 2014.

2. Demande d'une 2^{ème} avance sur subvention – Office de tourisme Sully, Loire et Sologne

M. le Président de l'Office de Tourisme expose que l'organisation des élections municipales 2014 va repousser les dates habituelles des votes des budgets de bon nombre de Collectivités locales, et sollicite une 2^{ème} avance sur subvention,

Le Conseil Communautaire,

Le Président de l'Office de Tourisme entendu,

après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, (M. GALENE ne prend pas part au vote),

AUTORISE le versement d'une 2^{ème} avance de 15 000 € à l'Office de tourisme Sully, Loire et Sologne, à valoir sur la subvention 2014 qui lui sera attribuée.

M. SABLON précise que c'est un acompte supplémentaire.

3. Compte administratif 2013

M. le 1^{er} Vice-président présente les grandes masses du Compte Administratif 2013 de M. le Président.

M. SABLON précise qu'ordinairement au cours des séances de Février / Mars pour l'année n + 1, le Conseil doit examiner le Compte Administratif, l'approuver, décider de l'affectation des résultats et voter le budget de l'année courante.

Considérant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SULLIAS - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat de clôture N-1		10 772,58		110 349,08	0,00	121 121,66
Part affecté à l'investissement					0,00	
Opérations de l'exercice	78 775,53	384 132,57	2 928 419,35	3 056 777,02	3 007 194,88	3 440 909,59
Résultat de l'exercice	305 357,04		128 357,67		433 714,71	
Résultat de Clôture	316 129,62		238 706,75		554 836,37	
Restes à réaliser	33 137,48	2 200,00	0,00	0,00	33 137,48	2 200,00
Résultat cumulé	285 192,14		238 706,75		523 898,89	

M. SABLON

demande dans un 1^{er} temps au Conseil de s'assurer de l'exacte reprise des excédents de l'exercice 2012 (1^{ère} ligne du tableau), provenant principalement de l'excédent du Syndicat du Bassin du Sullias.

précise que les crédits ouverts au chapitre des dépenses n'ont pas été dépassés, et le Compte Administratif dégage des excédents substantiels.

invite M. le Président à quitter la séance, et assure donc provisoirement le Conseil qui doit se prononcer sur le bon emploi des crédits budgétaires de l'année 2013, qui ont été votés le 27 mars, et attester de sa bonne utilisation.

Ce vote traduit la confiance que le Conseil porte à son Président.

rappelle le montant global de l'excédent de 554 836 €, et interroge les membres sur l'approbation du Compte Administratif 2013, tel que présenté.

Le Conseil communautaire,
 Considérant que le Compte de Gestion n'est pas encore disponible,
 Vu l'article L1612-12 du CGCT, qui précise que le Compte Administratif est adopté après la transmission du Compte de Gestion par le receveur municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE de prendre acte du Compte Administratif 2013 de la Communauté de Communes du Sullias, tel que présenté.

Retour de M. le Président.

M. SABLON

informe M. le Président que son Compte Administratif a été approuvé à l'unanimité.

4. Convention de Mission d'assistance à la réalisation d'un groupement de commande pour le PAVE

M. le Président expose que la DDT a proposé aux Communes du Sullias un soutien technique gracieux pour les aider à se conformer aux exigences de la loi relative à l'accessibilité des Personnes Handicapées.

L'appui de la DDT s'inscrira dans chaque étape de la démarche, qui consistera à :

- ① créer un COPIL dans chaque commune
- ② définir les périmètres des PAVE et la liste des ERP à diagnostiquer
- ③ créer un groupement de commande entre les Communes intéressées, avec la Communauté de Communes du Sullias, comme coordonnateur
- ④ lancer la mise en concurrence pour retenir un bureau d'études

Le Conseil Communautaire,
Le Président entendu,
et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

AUTORISE M. le Président à ratifier la convention d'Assistance pour la réalisation de Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) et des ERP, avec la DDT du Loiret.

5. Projet de développement NOVINTEC

M. le Président expose que pour favoriser le développement de la société NOVINTEC, la commune de Sully-sur-Loire avait décidé en 2012, d'apporter pour l'euro symbolique les terrains d'assiette nécessaires.

La commune n'ayant plus la compétence économique, la Communauté de Communes est sollicitée en partenariat avec le Département du Loiret, pour soutenir le projet d'extension de la société NOVINTEC.

M. le Président

rappelle que la société NOVINTEC est spécialisée dans la conception et la réalisation de systèmes et de composants de haute technologie pour des secteurs tels que l'aéronautique et la défense.

Son activité est tournée à plus de 50 % vers l'aéronautique, emploie actuellement 85 salariés dont 28 au Bureau d'études. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 12,3 M € en 2013. Elle occupe un bâtiment de près de 5 000 m² sur la ZA de la Pillardière à Sully-sur-Loire.

Le développement de la société se poursuit, et NOVINTEC a obtenu de nouvelles commandes.

Les premières productions débiteront en juin / juillet 2014 dans le bâtiment actuel. Toutefois, l'accroissement des volumes devrait entraîner un programme d'investissement de près de 3,5 M €.

La Mairie de Sully avait anticipé cette croissance, et elle est en mesure de vendre des terrains adjacents à NOVINTEC.

Par délibération en date du 20 décembre 2012, la Ville de Sully-sur-Loire a décidé de mettre à disposition de NOVINTEC, 9 748 m² valant 124 451 euros, pour l'euro symbolique, afin de la construction d'un nouveau bâtiment.

propose que la Communauté de Communes apporte la valeur des terrains à NOVINTEC, et le Département apporterait la même somme pour accompagner ce développement.

Le projet devrait permettre la création de 35 à 40 emplois d'ingénieurs, pour lesquels M. MAVRIKAKIS a des difficultés de recrutement.

M. SABLON

ajoute que la société NOVINTEC est un fleuron de notre tissu industriel, qui est maintenant celui de la Communauté de Communes du Sullias.

rappelle que c'est le leader européen dans son secteur d'activités, et que M. MAVRIKAKIS recherche aussi et surtout de la main d'œuvre féminine pour toutes les manipulations qui doivent être faites de façon précise.

précise que M. MAVRIKAKIS a été courtisé par Toulouse et par l'Angleterre pour la réalisation de ce projet.

M. le Président

expose que cette opération représente toutefois une excellente opportunité de développement et de pérennisation de l'activité de NOVINTEC et du site de Sully-sur-Loire. Ainsi, la Communauté de Communes pourrait apporter une enveloppe de 125 000 €, correspondant environ au coût du terrain.

Mme PRUNEAU

demande si l'on a besoin de donner ce montant.

M. le Président

lui répond que non, et précise que le Conseil est souverain dans la détermination du montant.

M. SABLON

rappelle que le Département complétera l'intervention de la Communauté de Communes par un accompagnement d'un même montant. L'aide globale serait alors de 250 000 €.

précise que les parcelles mises à disposition ont été évaluées par les Domaines, et que la Ville de Sully a déjà payé 86 702 € pour un terrain, et le prochain acte s'élève à 27 027 €, hors frais pris en charge par la Ville de Sully.

Mme PRUNEAU

signale que ce n'est pas une société en difficulté, mais qui s'agrandit.

M. le Président

dit que le dossier est comparable à celui de ROUGIER.

M. SABLON

précise que c'est un accompagnement pour favoriser l'extension et l'embauche. Il vaut mieux accompagner des entreprises qui embauchent, plutôt que celles en difficulté.

Le Conseil Communautaire,

Le Président entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, avec une abstention,

DECIDE de soutenir le projet de développement de la société NOVINTEC à hauteur de la valeur des terrains apportés,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2014.

M. SABLON

demande à Mme MARQ d'expliquer le sens de son vote.

Mme MARQ

lui répond que suivant les dossiers déjà passés, elle n'arrive pas à avoir une idée précise sur le sujet, une position claire, et préfère s'abstenir.

- M. SABLON* dit qu'il ne faut pas se plaindre de l'existence de plusieurs dossiers, car cela montre que notre Communauté de Communes vit énormément, et que ces dossiers « collent » à l'actualité économique.
- Mme MARQ* précise qu'elle pensait que les Communes se rassembleraient entre elles pour se mutualiser, et non pas se mutualiser pour aider les entreprises.
- M. SABLON* rappelle que sur cette dépense, il y aura des retours via la CFE.
- M. BADAIRE* ajoute que les petites Communes n'ont jamais été confrontées à gérer ce genre de choses.
- M. ROLLAND* confirme, mais dit que nous n'avons pas trop le choix, c'est la subvention au chantage « si vous ne subventionnez pas, je vais ailleurs ». On en vient à subventionner les entreprises qui vont bien et celles qui ne vont pas bien.

6. Rapport d'Activités 2013

M. le Président expose que conformément à l'article L5211-39 du CGCT, le Président de l'EPCI doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque Commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque Commune membre ou à la demande de ce dernier.

- M. le Président* présente le rapport d'activités 2013, en énumérant les points suivants :
- le territoire
 - la composition du Conseil Communautaire avec son Président, son Bureau et ses Délégués
 - les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives
 - délibérations, décisions et arrêtés
 - l'activité avec l'Aménagement de l'Espace et le Développement Economique, Politique du cadre de vie, réalisation de prestations pour les Communes membres
 - Fonctionnement avec l'Administration générale, les recettes ressources et fiscales, relation avec les Communes membres, dépenses et recettes

Mme PRUNEAU demande à avoir confirmation du montant de la subvention 2013 versée au RAMIS par la Communauté de Communes.

Le Conseil communautaire,
Le Président entendu,
et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

PREND ACTE du rapport annuel susmentionné.

6. Acquisition parcelle n° 389 – M. RAYMON

Vu la délibération n° 59 du 7 mars 2013,

Considérant que la surface exacte de la parcelle cadastrée à Saint Père-sur-Loire section ZE N° 389 est établie à 1 571 m²,

Le Conseil communautaire,
Le Président entendu,
et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

AUTORISE M. le Président à ratifier l'acte notarié pour l'acquisition de la parcelle n° 389 d'une superficie de 1 571 m² appartenant à M. RAYMON, au prix de 5 498,50 € HT.

Mme LEPELTIER quitte le Conseil.

Points d'informations

M. le Président demande à Mme POULARD de l'Antenne Emploi-Entreprise de donner aux membres du Conseil, un bilan du Forum de l'emploi.

Suspension de séance

7. Forum de l'emploi

Les informations suivantes sont apportées :

Ce 1^{er} forum pour l'emploi qui s'est déroulé à Sully-sur-Loire, le mardi 08 octobre 2013, a connu un franc succès grâce à l'implication du tissu industriel du territoire et aux partenaires institutionnels, (40 exposants : partenaires et exposants).

Le principal objectif de ce forum a donc été de mettre en contact, sans intermédiaire, les entreprises locales en quête de nouveaux collaborateurs avec les chercheurs d'emploi de la Communauté de Communes du Sullias.

On observe qu'une forte majorité des personnes présentes au forum sont des femmes (59,32 %).

- 30 % des visiteurs sont des chercheurs d'emploi de longue durée (+ d'un an).
- 43 % des participants sont des D.E. de – d'un 1 an,
- 57 % sont dans la classe d'âge de 25 à 44 ans,
- à noter que seulement un peu plus de 7 % ont une activité professionnelle.

Niveau de formation :

- 20 % des participants sont sans diplôme.

Les visiteurs se sont rendus au forum afin de connaître les postes à pourvoir sur le territoire du Sullias dans les secteurs de l'industrie, du commerce et de l'administratif, où 400 offres ont été proposées.

Un peu plus de la moitié des visiteurs ont rencontré 1 à 3 entreprises (53,88 %).

Plus de 70 % des participants ont déposé au moins une candidature, dont plus de 50 % de 1 à 3.

Evaluation du forum

Tous les exposants ont déclaré avoir eu des candidatures intéressantes sur les 600 cv déposés et 43 rendez-vous en second entretien ont été programmés durant le forum.

Les durées de recrutement s'étalant fréquemment sur 1 semestre, les résultats définitifs ne nous ont pas encore été communiqués.

M. le Président demande ensuite à Mme POULARD de poursuivre son intervention en apportant au Conseil, les dernières informations du dossier GMD PACK.

8. Dossier GMD PACK

Mme POULARD expose les informations suivantes :

2 structures référentes interviennent pour l'accompagnement des salariés de GMD PACK :

✓ **ACTIONS CONSEIL et Pôle Emploi**

1) ACTIONS CONSEIL

Le 28 janvier dernier ACTIONS CONSEIL, cabinet mandaté par l'administrateur judiciaire, a entamé ses réunions de présentation de l'accompagnement proposé aux salariés de GMD PACK, comprenant :

- 6 entretiens individuels par salarié d'une durée de 2 heures pour définir les projets professionnels, les besoins de formation ainsi que leurs modalités de financement et leur organisation,
- rédaction de cv et de lettres de motivation (les fichiers des cv réalisés par l'Antenne Emploi-Entreprises ont été transmis au cabinet ACTIONS CONSEIL),
- simulation d'entretien d'embauche,
- 2 journées consacrées à la technique de recherche d'emploi : groupe d'une vingtaine de personnes (les 17 et 18 février/05 et 06 mars prochains).

Ce cabinet dispose, en outre, d'une Assistante Sociale et d'un Psychologue pour régler les problèmes particuliers.

ACTIONS CONSEIL organisera en partenariat avec la Communauté de Communes, une réunion avec les chefs d'entreprises du territoire pour leur remettre un book des CV.

La Communauté de Communes accompagne ACTIONS CONSEIL afin de proposer également son appui et apporter ses conseils aux salariés. Une brochure de présentation a été distribuée à cet effet.

2) PÔLE EMPLOI

La Communauté de Communes avait pris l'attache de Pôle Emploi Gien dès le mois de décembre pour solliciter une réunion d'informations sur le contrat de sécurisation professionnelle avec les salariés, ceux-ci hésitaient sur leur futur engagement.

La Communauté de Communes du Sullias a sollicité l'exercice de rôle de coordinateur.

Par ailleurs, la Communauté de Communes remplit ses engagements auprès des salariés de GMD PACK en organisant avec des entreprises des réunions d'informations sur les postes à pourvoir dans le bassin d'emploi.

Pour conclure :

Des contacts sont en cours avec ACTIONS CONSEIL, la Maison de l'Emploi et le GRETA afin d'organiser une réunion qui se tiendra en Mairie de Sully-sur-Loire , et dont l'objet portera sur les différentes formations individualisées susceptibles d'être proposées aux ex-salariés de GMD PACK.

Reprise de la séance

M. le Président remercie Mme POULARD pour les précisions apportées sur ce dossier.

ajoute qu'il est ennuyeux que des postes proposés soient refusés pour des raisons de trajet. La majorité de nos populations fait le trajet quotidien orléanais / domicile.

9. Questions diverses

↳ La formation certiphyto

M. le Président signale qu'une nouvelle formation sera possible, mais sur l'année 2015.

↳ Le SICTOM

M. le Président informe qu'une réunion est prévue le 4 mars 2014 à 10 H 00, et demande aux Communes membres de signaler leurs doléances.

M. GALENE demande si les Délégués au SICTOM participent à cette réunion car le Délégué de Sully n'est pas membre de la Communauté de Communes.

M. SABLON informe qu'il a proposé le site de l'Aulniau (à côté de l'aire des gens du voyage) pour l'installation de la nouvelle déchetterie. Le Président du SICTOM s'est rendu sur place et a été séduit par l'emplacement, l'accès, la grandeur du site.

pensait en effet, qu'en créant ce site nouveau, on était plus central au niveau de la Communauté de Communes.

signale que le Président du SICTOM après l'avis de son Conseil, est revenu sur sa position.

M. LUCAS précise qu'à Tigy, la déchetterie est visitée toutes les nuits ; il y a une dégradation continuelle. C'est donc une des raisons principales du refus pour le site de l'Aulniau.

M. SABLON signale que Sully est à la même enseigne. Notre déchetterie est visitée régulièrement, et il n'y a déjà plus de grillage.

M. LUCAS informe que concernant la recherche d'une méthode d'incitation, le bureau d'études « Indigo » a été mandaté pour aider le Bureau du SICTOM à chercher une solution et réétudier les données de la REOM.

M. HODEAU confirme et rajoute que ce soit la REOM ou TEOM, il faut une partie incitative ; 4 scénarios possibles mais pas de décision prises pour le moment.

↳ Chenilles

M. le Président

informe que les Services Techniques de Sully ont détecté un problème de chenilles processionnaires sur le territoire.

précise qu'un projet d'arrêté municipal est tenu à disposition, pour demander aux propriétaires de parcelles sur lesquelles des arbres seraient atteints, de bien vouloir prendre les dispositions qui s'imposent.

↳ Formation

M. FOURNIER

informe que la Région Centre avec le Pays du Giennois et la Communauté de Communes du Giennois, mettent en place une formation de chaudronnier / soudeur avec une spécialisation nucléaire pour les Jeunes ; important pour le territoire du fait du Grand Carénage en 2017.

↳ Urbanisme

M. FOURNIER

signale que les Communes ont eu la visite de M. PATEL concernant les droits du sol, montrant que le projet avance ; et que l'on devrait pouvoir instruire les permis de construire au 2^{ème} semestre 2014.

M. PICAULT

répond oui en théorie, mais cela sera fonction des retours de la DDT.

Levée de la séance à 20H00.